



Embellir les locaux commerciaux



Renforcer l'attractivité économique



Améliorer la qualité de l'offre commerciale



Les commerces au cœur de l'attractivité
du territoire de l'Argonne Ardennaise



ACCOR

Accompagnement des Commerces en milieu Rural

en partenariat avec



**argonne
ardennaise**

Communauté de Communes

Qui peut bénéficier du dispositif ACCOR ?



Les personnes physiques et morales de droit privé, justifiant d'une inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, à jour de leurs obligations fiscales et sociales et répondant aux critères suivants :

- un **effectif salarié** inférieur à 10 personnes,
- un **chiffre d'affaire** annuel inférieur à 1 million d'euros,
- un **chiffre d'affaire** réalisé à plus de 50 % par de la vente de biens ou services aux particuliers.

Une même entreprise ne peut déposer qu'un seul dossier d'ici 2021.

Quels projets peuvent être soutenus ?

Sont éligibles uniquement les projets d'investissement **non productifs** :

- Les travaux et aménagements nécessaires au maintien ou au développement de l'activité,
- L'acquisition de matériels **hors simple renouvellement**.

Pourront ainsi être soutenus avec ACCOR :

- L'aménagement, la modernisation et la réhabilitation des espaces consacrés à l'accueil du public et attenants non productifs.
- Les équipements et mobiliers liés uniquement à l'activité commerciale d'un coût unitaire supérieur à 500 € HT (matériel d'occasion sous certaines conditions).
- Les véhicules ateliers de tournées ou dédiées dont l'aménagement spécifique est supérieur à 3 000 €.



Les travaux réalisés par l'entreprise elle-même sont exclus et l'investissement ne doit pas avoir été engagé ou réalisé préalablement à la demande.

Modalités d'intervention

Nature de l'aide : **Subvention** - Section : **Investissement** - Taux : **30 %** des dépenses éligibles

Montant minimum de dépenses éligibles à réaliser par l'entreprise : **3 333 €**

Subvention minimale : **1 000 €** - Subvention maximale : **12 500 €**

Soutien spécifique « Cœur de bourg »

- **Taux bonifié à 45 %** : pour les candidats exploitant un local commercial avec une vitrine en rez-de-chaussée dans le centre d'un bourg du territoire. Dans ce cas, le montant minimum de dépenses éligibles à réaliser par l'entreprise passe à 5 555 €, la subvention minimale à 2 500 € et la subvention maximale à 15 000 €.

- **Bonification exceptionnelle « devantures commerciales »** : un taux bonifié à 60 % pourra être appliqué sur certaines dépenses en cas rénovations complètes des parties extérieures des locaux situés en cœur de bourg et la subvention maximale passera à 17 500 €.



Ma demande en 6 étapes

Faites votre demande de subvention AVANT la réalisation des investissements !



ETAPE 1

Contactez le Service Économie : g.herbinet@argonne-ardennaise.fr - 07 85 33 11 72



ETAPE 2

L'instructeur vérifie que votre projet est recevable dans le cadre ACCOR.



ETAPE 3

Réunissez et remettez les pièces administratives demandées, ainsi que vos devis à l'instructeur qui se chargera du montage de votre dossier de demande de subvention.

Cet accompagnement est gratuit.



ETAPE 4

Vous recevez un accusé de réception. Si vous le souhaitez, vous pouvez alors lancer vos investissements. (Attention : cela ne signifie pas que la subvention vous est accordée)



ETAPE 5

Le comité de pilotage rend un avis sur le dossier. Si celui-ci est favorable, les financeurs fixent le montant de la subvention ACCOR accordée.



ETAPE 6

Sur présentation des factures certifiées acquittées, votre entreprise perçoit la subvention.



ACCOR

ACcompagnement des COmmerces en milieu Rural

Contacts

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Germain HERBINET - g.herbinet@agonne-ardennaise.fr

07 85 33 11 72 - 03 24 30 27 85

44-46 rue du Chemin Salé - 08 400 VOUZIERS

Région Grand Est

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement

Service Territoires et Ruralité

Anne FROMENT-BERTHOU - anne.froment-berthou@grandest.fr

03 26 70 66 94

Site de Châlons-en-Champagne

5 rue de Jéricho - 51 037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

